

INITIATIVE DE CENTRALISATION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

DEMANDE DE DONNÉES

L'initiative de centralisation de la chaîne d'approvisionnement se trouve à une étape où des données sont requises pour son élaboration. Comprendre les données liées aux dépenses et à l'approvisionnement est un facteur clé des prochaines étapes de travail, notamment cibler des projets prometteurs par l'entremise de possibilités d'harmonisation et de collaboration, adopter une gestion des catégories ou planifier les futures stratégies du secteur public.

Voici le premier ensemble de données à nous fournir :

1. Rapports sur les dépenses :

- a. Nous demandons à chaque organisme ou entité du secteur public élargi de nous fournir des rapports sur les dépenses, au niveau le plus faible accessible pour les dépenses opérationnelles et de capital. Il peut s'agir de renseignements comme des factures, des lignes de celles-ci ou de renseignements sur les commandes. Ces renseignements seront analysés pour mettre au point des approches de gestion des catégories, comprendre les utilisateurs de catégories particulières de biens et services ou déterminer les possibilités d'approches collaboratives ou d'autres stratégies à l'échelle du secteur public.

2. Rapports sur l'approvisionnement :

- a. Nous avons besoin des **plans d'approvisionnement** pour la première, la deuxième ou la troisième année à venir (selon la disponibilité) pour tous les ministères, organismes et entités du secteur public élargi. Ces renseignements seront également analysés pour déterminer les possibilités d'harmonisation des contrats, d'approches collaboratives en matière d'approvisionnement, de possibilités de gestion des catégories ou d'autres stratégies à l'échelle du secteur public.
 - i. Veuillez noter que la présentation de ces plans d'approvisionnement peut remplacer la nécessité pour les organisations de présenter des rapports individuels de justification de l'approvisionnement demandés dans le cadre de mesures provisoires. Nous collaborerons avec les organisations pour examiner les plans d'approvisionnement et déterminer s'il est

nécessaire que les rapports en cours satisfassent aux exigences des mesures provisoires.

- b. Nous aurons besoin des **rapports d’approvisionnement précédents**, anciennement appelés **rapports sur les activités d’approvisionnement** pour l’ensemble des ministères, organismes et organisations du secteur public pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. Cela permettra de répondre aux exigences relatives aux rapports commerciaux dont nous aurions fait la demande par le passé, et de compléter les rapports d’approvisionnement prévus pour illustrer de façon exhaustive les besoins des organisations de l’ensemble du secteur public. Un modèle et des documents d’orientation seront accessibles pour les rapports d’approvisionnement précédents.
 - i. À l’avenir, à mesure que nous recueillerons les plans d’approvisionnement et les autres données auprès des organisations, nous espérons être en mesure de compiler les renseignements des rapports commerciaux sans avoir à remplir les modèles.
3. Contrats :
- a. Nous exigeons de l’ensemble des ministères, organismes et organisations du secteur public élargi qu’ils fournissent des renseignements détaillés ou des copies de tous les **contrats** en vigueur actuellement disponibles ou valides pour des biens et services ou des travaux, y compris l’information tarifaire. Ces renseignements seront analysés pour déterminer des approches communes en ce qui a trait aux contrats et aux modalités actuelles, et pour cibler des possibilités d’harmonisation des contrats.
4. Données détaillées sur la chaîne d’approvisionnement liées à des catégories particulières de dépenses :
- a. Ces données particulières peuvent être requises pour les organisations qui utilisent des catégories particulières de biens et services, et seront définies par la fourniture d’autres données. Nous travaillerons avec la personne-ressource responsable des données au sein de votre entité sur ces renseignements particuliers, s’il y a lieu.
 - b. Voici les catégories initiales :
 - i. Technologies de l’information (matériel, logiciels, télécommunications)

- ii. Carburant
- iii. Parc de véhicules
- iv. Services d'ingénierie
- v. Aliments et boissons
- vi. Uniformes
- vii. Services professionnels généraux (conseils, travailleurs occasionnels, etc.)
- viii. Cardiaque
- ix. Rénal
- x. Lits
- xi. Appareils et accessoires fonctionnels
- xii. Fournitures et équipements médicaux